

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 16 février 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

**ABSENTS** : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.  
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.  
Mr René ROQUES a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 2 2

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

### OBJET : COMMUNE – ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE – LOT 3 – GÉNIE CIVIL, FONTAINE ET BRUMISATEURS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offre relatif au lot N° 3 des travaux d'aménagement du cœur de ville a été lancé le 23 août 2023. La procédure retenue par la commune est celle de l'appel d'offre formalisé conformément aux articles R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 29 septembre 2023 à 12 heures. Aucune offre n'a été déposée, ce lot a été déclaré infructueux par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2023.

Ce lot a été relancé dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence le 10 novembre 2023. La société COLAS a déposé une offre dont le montant dépasse largement le budget alloué à cette opération. Le marché a été déclaré infructueux par délibération du conseil municipal en date du 3 janvier 2024 et a autorisé le Maire à relancer ce lot.

Un nouvel appel d'offres a été publié le 23 janvier 2024. La remise des offres était attendue pour le 23 février 2024 à 12 heures.

Deux offres ont été déposées dans les délais.

La commission d'appel d'offres est convoquée le 27 février 2024 pour choisir le titulaire du marché.

Le maître d'œuvre présente alors le rapport d'analyse des offres et la commission propose de retenir l'entreprise **EIFFAGE** pour son offre hors variante pour un montant de **338 025 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** le lot 3 du marché relatif à l'aménagement du cœur de ville à la société EIFFAGE pour son offre hors variante pour un montant de 338 025 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 29 février 2024

Le Maire  
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA

